

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

Table with columns for location (LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÛNE-ET-LOIRE, HORS DE CES DÉPARTEMENTS, ÉTRANGER) and rates for 3, 6, and 12 months.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 147, rue Confart A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

LA QUESTION SOCIALE

M. Gambetta a commis une faute grave le jour où il a dit : « Il n'y a pas de question sociale. »

« Il n'y a pas de question sociale. » C'est vite dit et lâchement pensé.

Le prolétariat se plaint que depuis dix ans, on n'ait rien fait pour lui.

La démocratie radicale est maîtresse de la place, elle n'a plus à craindre les complots ni les compétitions.

Le gouvernement nouveau devra se consacrer tout entier à cette tâche.

Nous accordons que les réunions comme celle de l'Alcazar ne donnent qu'une triste idée d'un programme ouvrier.

Nous adjurons le nouveau gouvernement d'arborer cette nouvelle politique.

Georges LITRELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 31 octobre.

Le bureau définitif

Vraisemblablement, le bureau définitif ne sera nommé que jeudi, la Chambre devant prendre congé mardi et mercredi.

Pour la présidence, M. Henri Brisson est désigné ; il n'y a à cet égard aucune dissidence.

Pour les vice-présidents, on sait qu'il y a quatre sièges. MM. Floquet et Philippoteaux, vice-présidents sortants, paraissent devoir être réélus.

Interpellation Naquet

M. Naquet, député de Vaucluse, est dans l'intention de déposer une demande d'interpellation sur les affaires de Tunisie.

M. Naquet, sans méconnaître l'utilité de cette expédition, ferait surtout porter sa critique sur la façon dont elle a été conduite.

M. Naquet, sans méconnaître l'utilité de cette expédition, ferait surtout porter sa critique sur la façon dont elle a été conduite.

L'élection de Belleville

Il est inexact que M. Tony Révillon prendra la parole contre la validation de M. Gambetta.

La proposition Clovis Hugues

La nouvelle donnée par le Télégraphe sur la proposition de M. Clovis Hugues pour la mise en accusation du ministre, est seulement à l'état de projet.

Avant tout, M. Clovis Hugues veut s'assurer de l'adhésion de certains de ses collègues de l'extrême gauche.

Réunion de l'extrême gauche

A deux heures il y a eu réunion de l'extrême-gauche sous la présidence de M. Louis Blanc.

La prochaine réunion a été renvoyée à mercredi, elle statuera définitivement sur les propositions dont elle est saisie.

L'Union républicaine s'est réunie à trois heures, sous la présidence de M. Peyrat.

La droite du Sénat

La droite du Sénat s'est réunie à deux heures, sous la présidence de M. de Kerdrel.

L'opinion dominante est que l'interpellation soit ajournée jusqu'à ce que la Chambre des députés se soit prononcée.

L'EXTRÊME GAUCHE

Paris, 31 octobre.

Voici les noms des députés actuellement inscrits à l'extrême gauche :

MM. Datas, Tallandier, Laisant, de Douville-Maillefeu, Duportal, Cantagrel, Saint-Martin, Georges Périn, Beauquier, Bosc, Salis, Brousse, Barodet, Peytral, Raspail, Louis Blanc, Clovis Hugues, Ménard-Dorian, Marius Chavannes, Girodet, Ballue, Clémenceau, Tony Révillon, Jules Roche, de Lanessan, Dutailly, Roques, Daumas, Desmons, Maurel, Fradon, Courmeaux, Rosselli-Mollet, d'Hérédia, Malric, Henri Maret, Brelay.

MM. Brelay, Ballue et de Hérédia sont aussi inscrits à l'union républicaine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance Il y a peu de monde dans les tribunes et la salle des Pas-Perdus.

Sept protestations figurent au dossier, dont une reproche l'envahissement de la mairie par des sergents de ville.

La commission conclut à l'unanimité à la validation.

Dans les couloirs, il est question de la prochaine interpellation et de l'échec de M. Sick qui est vivement commenté.

M. Amoureux est présent dans la salle des séances. Il est vivement félicité par ses confrères de la presse.

LA SÉANCE

Séance du 31 octobre 1881. PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPOTEAUX. La séance est ouverte à 3 heures.

L'ÉLECTION BONNET-DUVERDIER M. Renault-Molière rappelle que la double élection de M. Bonnet-Duverdier a été validée comme n'ayant donné lieu à aucune protestation.

M. Peulevey dit qu'il a trouvé dans le dossier de la 2^e circonscription de Béthune une protestation s'appliquant à la 1^{re} circonscription.

La Chambre vote ensuite la validation des élections suivantes : Ganne, Delaporte, Cornil, Fidéle, Simon, Thoinnet de la Turmelière, Mathé, Davy, Dautresme, Brisson, Chalmet, Dutailly, Sarrette, Bavoux, Proust, Lavielle, Savary, Herve-Maugon, Arthur Legrand, Bresson, Albert Ferry, De Polevoy, Jules Ferry, Deves, Clémenceau, Sibhol, Hérisson, Waddington, Thiessé, Dufour, Raspail, Talandier, Pollet, Tirard, Spuller, Peulevey, Perier, Mangin, Pelletan, Dreo, Dèprez, Bover, Lébaudy, Méline, Brunot, Charles Ferry, Maret, Révillon, Donnet, Viehtour, Raynal, Bienvène, Pellissé, Maurel, Rivillon, Renault, Greston, Laporte, Bertholon, Brossard, Delattre, Pourcard, Thomson, De Hérédia, Benzet, Journault, Hérisson, Louis Blanc, Préhaut, Martin-Feuillée, Légonidec de Tressan, baron Réille, Etienne, Leroux, Lepère, du Bodan, Trénon-Montauban, Tisserand, Tallon, Coste, Girod-Pouzol, Gannot, Liville, Duchassant, comte Durfort de Cirac, vicomte de Tervés, Allain-Targé.

L'ÉLECTION GAMBETTA

A ce moment, dans la salle attenante à la salle des Pas-Perdus, on constate un grand remous. M. Spuller passe rapidement. Il a fait prévenir M. Gambetta que son élection allait être discutée.

M. Gambetta arrive, il est très entouré. Il traverse lentement la salle, rendant des saluts aux députés, aux journalistes, aux visiteurs, et gagne ensuite les couloirs.

M. Rioteau, rapporteur, dépose le dossier de l'élection de Belleville.

DISCOURS DE M. TONY RÉVILLON

M. Tony Révillon dit qu'il y a eu dans cette élection une large part pour la candidature officielle.

Le frère du maire a menacé un de ses employés de lui faire perdre sa position s'il ne votait pas en faveur de M. Gambetta.

La validation est prononcée.

La Chambre vote ensuite la validation sans débats des élections de MM. Balthaut, Wallon, d'Espéyilles, Massifs, Clémenceau, Sarrien et Maze.

M. le président annonce que 470 élections sont validées. Il invite la Chambre à fixer son ordre du jour.

La séance est levée à 4 h. 50.

LES JOURNAUX

La République française, parlant de l'opposition de l'extrême gauche, dit que la sincérité et la probité civique ne suffisent pas pour fonder un gouvernement.

L'Union républicaine dit que la Chambre nouvelle est disposée à aider et à encourager le gouvernement qui lui tracera la voie d'un régime franchement républicain et même radical.

Le Voltaire dit : « Il faut que le gouvernement soit sûr de la majorité, et que la majorité soit sûre du gouvernement. »

L'Ordre annonce que M. Constans sera interpellé par les députés de la droite sur les révocations des maires qui ont assisté aux banquets légitimistes.

L'Union fait prévoir que les députés de la droite soulèveront demain un incident sur le retard apporté dans la constitution définitive de la Chambre.

UNE GRAVE NOUVELLE

Une correspondance confidentielle d'Afrique nous fait connaître que les navires italiens qui font le service de la côte de Tunisie et de la Tripolitaine, déposent parfois sur certains points du rivage des voyageurs ou passagers s'abouchant ainsi avec des chefs indigènes qui participent à la grande insurrection.

On ajoute même qu'en dehors de tout ravitaillement, un service régulier de communications serait organisé de la sorte.

Notre reproduction de cette nouvelle sous réserve pour qu'elle soit contrôlée et utilisée par qui de droit.

ALGÉRIE & TUNISIE

La 9^e brigade de renfort, dont nous avons annoncé la formation, est presque complète.

Le général Bacouch, gouverneur de Soussa, est arrivé à Tunis, où il a eu de longues conférences avec le général Japy et M. Roustan.

INTERIEUR

Quatre-vingts malades sont arrivés par le chemin de fer ; il y a parmi eux plusieurs blessés assez grièvement.

Après discussion, la réunion a décidé de confier la rédaction de ce document à une commission composée de MM. Sigismond, Lacroix, Hovelacque et Songeon.

Le général Lewal On parle beaucoup du général Lewal pour le ministère de la guerre.

Le Journal officiel annonce que MM. Ralhmitier et Leclerc sont promus capitaines de vaisseau.

M. Bardoux M. Bardoux a été élu dimanche membre du conseil général pour le canton de Clermont-Ferrand par 1,332 voix sur 2,811 électeurs inscrits.

Le nouveau groupe scolaire Hier, à Sévres, a eu lieu l'inauguration du nouveau groupe scolaire.

Funérailles du P. Bouillaud Les obsèques du docteur Bouillaud, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, ont eu lieu à St-Thomas-d'Aquin.

Élection dans l'Yonne Voici les résultats de l'élection du conseil général : M. Durand-Desormaux, rép. 1,458 v. (élu) M. Loup, républicain, 921 voix.

ÉTRANGER

IRLANDE L'insurrection Dublin, 31 octobre. La police a été assaillie à Graphigh, dans le comté de Mayo, elle a tiré sur le peuple.

La Presse anglaise Londres, 31 octobre. La presse anglaise dit que la prise de Kairouan sera un grand embarras pour la France.

SUISSE Les Elections Berne, 31 octobre. Voici les résultats connus des élections fédérales : 46 radicaux, 44 conservateurs-catholiques, 10 libéraux-conservateurs.

RUSSIE L'iver-Saint-Petersbourg, 31 octobre. Un hiver rigoureux vient de faire son apparition.

Le couronnement Le couronnement de l'empereur à Moscou est officiellement annoncé pour le 23 de mai prochain.

ITALIE Préparatifs militaires Rome, 31 octobre. Le 1^{er} novembre, grand rassemblement de la commission des commandants de corps innovations militaires pour l'étude des fortifications de la ville à terminer.

UNE TEMPÊTE

Boulogne-sur-Mer, 31 octobre. Six bateaux de Boulogne-sur-Mer et du Portiel, partis pour la pêche sur la côte anglaise, il y a six semaines, n'ont pas été revenus avec les autres.

Déraillement Paris, 31 octobre. Hier soir, à sept heures, la machine d'un train de charbon a déraillé près de Pont-de-Souissions, à la station de la Plaine-Saint-Denis.

Correspondance parisienne Paris, 31 octobre. Nous allons assister dans quelques jours à la création du grand ministère.

« Patience ! Nous sommes dans la « grande » période d'incubation. »

« Grand » en effet, n'a-t-il pas été naguère le scandale de la première séance de l'Assemblée où M. Gambetta s'est fait, grâce au concours de M. Guichard et 317 députés dévorés, élève président ?

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

« Je ne serais qu'un faiblement surpris qu'un ministère, osât demander bientôt à faire partie de l'avènement du cabinet prochain, 1^{er} novembre 1881, au 1^{er} de la chère maison, «ance de notre République ! »

ment spécial et de défendre ses propres intérêts. Le nom de l'avocat d'office de ce divorce ministériel n'est autre que M. Nagel.

Le but de ce système étrange, lequel sans doute sera consacré, est de préserver au sauvetage d'un important intérêt. Des anciens ministères naufragés, celui qui l'on prétend sauver et auquel une âme charitable va tendre la perche parlementaire, est l'honorable M. Ferry, le neveu de M. Floquet. On dit que M. Gambetta s'est décidé, — tout bien pesé, et l'on sait si M. Gambetta pèse — à contracter cette sainte alliance afin de s'assurer l'appui nécessaire d'une notable partie de la Chambre ; le groupement des 317 serait dû à ce compromis.

Il faut bien avouer, cependant, que si l'on garde M. Ferry, et si l'on conserve M. Bard, si l'on s'adjoint encore quelques autres dont on désigne tout bas les noms et qui doivent, selon les ordres d'Auguste, monter la galerie gambettiste, le ministère que l'on décore du qualificatif de grand et que l'on donne comme « nouveau », se composera de personnalités âgées, selon nous, jusqu'à la corde. Le nouveau et le grand ne laisseront, et ce n'est pas peu dire, également à désirer.

En ce qui concerne le grand prêtre, le directeur de l'opportuniste, je suis surpris que des esprits graves puissent encore et sincèrement s'illusionner. M. Gambetta aux affaires, cela n'est ni grand ni nouveau.

Ce n'est pas la première fois que le président provisoire se trouvera placé négligé à la tête des affaires publiques. En 1873, ne l'ait-il pas le maître absolu de la France, comme il s'approprié à courte date à son redresseur de sa gestion désordonnée ? Au point de vue administratif, quels résultats a-t-il obtenus ? Dans le domaine des choses redevables ne lui sommes-nous pas redevables de supérieurs et sanglantes défaits ?

A ceux qui voudraient objecter qu'on ne peut tabler sur ces faits ni retirer de déductions justes d'un passé qui se débattait au milieu de circonstances rudes et des situations désespérées, je répondrais catégoriquement, puisque de bas adjuvants n'y autorisent en déclarant à M. Gambetta le surnom de « Grand ».

Le propre d'un homme éminent est de révéler ses talents dans la tourmente et dans les crises.

Nous sommes le 31 octobre. Je songe à cette époque funeste où les hommes de « grands ministères » se sont montrés de « petits ministères ».

Pourquoi par leur outrecuidance nous contraignent-ils à nous rappeler de si douloureux événements ?

Olivier PAIN.

DISTRIBUTION DES PRIX

Société de tir de l'armée territoriale

Dimanche, au palais du commerce, a eu lieu la distribution des prix de la Société de tir de l'armée territoriale.

Cette solennité était présidée par M. le général gouverneur militaire de Lyon, et commandant le 45^e corps d'armée.

M. le général Carteret-Trécourt a pris place sur l'estrade ayant à sa droite M. Dubois, adjoint au maire de Lyon, à sa gauche M. le général Bréart, puis M. le général du génie Dhambres, M. le colonel du 9^e cuirassiers, major de la garnison, remplaçant M. le général commandant la place, M. le colonel Godthorpe, commandant le 140^e de ligne, M. Chabrieres-Arlès, trésorier-payeur général du Rhône, président de la Société de tir de Lyon, et M. Chapotot, directeur de l'école.

Pendant ce temps, la musique du 105^e de ligne a exécuté un pas redoublé.

La séance étant ouverte, M. le général-gouverneur de Lyon a pris la parole : Il a remercié dans d'excellentes termes la Société de tir de l'honneur qu'elle lui a fait de l'appeler à présider cette solennité. Ensuite dans une chaleureuse improvisation, il a fait l'éloge de la Société ; car, a-t-il dit, quoi de plus beau, de plus patriotique que ces exercices de tir qui forment de bons soldats, d'excellents citoyens, toujours prêts à défendre le sol de la patrie.

En terminant, M. le gouverneur a adressé de très justes félicitations à M. le colonel Polonus, président de la Société pour son zèle, son activité et son dévouement à diriger ces nobles exercices.

Après cette allocution, l'excellente fanfare des Touristes lyonnais a exécuté une fantaisie fort goûtée par l'assistance, relativement nombreuse.

L'harmonie gauloise s'est acquies à la hauteur de sa tâche, de son grand savoir et du désintéressement qu'elle sait accorder aux grandes choses.

La distribution des récompenses a ensuite continué.

Cibles A B C. — Tir au fusil modèle 1874. M. Renaud, adjudant territorial d'administration. — Un fusil à percussion centrale.

Cible D. — Tir au revolver, modèle 1873. M. Chabrol, lieutenant au 14^e dragons. — M. Chabrol, lieutenant offert par le ministre de la guerre.

Cibles E F. — Tir au revolver, mod. 1873. M. Charbas, caporal réserviste au 96^e de ligne.

Cible G. — Tir au fusil, modèle 1874. M. Desgueroix, sous-lieutenant au 140^e de ligne. — Un fusil à un coup.

Cibles H I. — M. Mauponné, caporal au 140^e de ligne. — Une montre américaine à remontoir et 15 francs.

Cibles K L M. — Tir au fusil, mod. 1874. M. Riverton, soldat au 14^e territorial d'artillerie. — Une grande coupe artistique en bronze, offerte par le conseil municipal.

Cibles N O. — Tir au fusil modèle 1874. M. Ducôte, sergent au 110^e territoriale. Un fusil Lefebvre.

Cible P. — Tir au fusil modèle 1874. M. Bilon, sous-lieutenant de réserve au 38^e de ligne. Une jumelle de campagne offerte par le ministre de la guerre.

Cibles Q R. — Tir au fusil modèle 1874. M. Jayr, brigadier au 7^e d'artillerie territoriale. Une médaille en vermeil ; M. Théodore, soldat au 112^e territorial. Une carabine.

Cibles S T U V. — Tir au fusil modèle 1874. M. Louis Charpenel, soldat au 145^e territorial. Une statue offerte par le conseil général.

Après cette nouvelle série de récompenses l'harmonie gauloise a fait entendre les *Tisserands*, qu'elle a détaillée avec un ensemble et une précision des plus remarquables.

Enfin les Touristes lyonnais ont reçu cinq prix, dont le premier a été décerné à M. Girardet, officier de la société.

Quant aux médailles tirs de l'armée, M. Bonmalon, sergent-major, a obtenu une médaille en argent offerte par le ministre de la guerre, et M. Coindre, volontaire du Rhône, a reçu un premier prix consistant en une médaille en argent.

En somme, bonne journée et chacun s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine. Nous serons à notre poste et nous suivrons avec le plus grand intérêt les progrès de cette belle, nombreuse et valeureuse société.

Pour terminer nous nous permettons de faire un vœu qui est de voir MM. les officiers de l'armée active prendre part à ces concours, ainsi qu'ils y sont invités.

Nous avons constaté leur absence presque totale aux concours de cette année et nous avons cru à un sentiment de délicatesse de leur part de ne pas venir enlever le prix à MM. les officiers et soldats de la territoriale.

C'est un tort, un grand tort. Leur présence stimulerait les hésitants et rehausserait l'état de ces exercices.

Nous ajouterons qu'à la distribution des prix qui était présidée par M. le général, Carteret-Trécourt, leur chef, il nous a paru singulier d'y rencontrer aussi peu d'officiers de tous grades de l'armée active.

Ce vide était diversément commenté dans l'assistance, composée presque exclusivement de réservistes, de territoriaux et de leurs familles.

GRÈVE DE VILLEFRANCHE

Voici le tarif que les patrons de Villefranche refusent d'accepter. Mieux que tout commentaire, il expliquera la grève :

TARIF

ADOPTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CORPORATION DES OUVRIERS DE LA TEINTURE SUR ÉTOFFES, LE DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 1881 (SALLE DE LA MAIRIE).

Article premier. — La journée est fixée à dix heures de travail.

Art. 2. — Le prix minimum de la journée est de 3 fr. 50.

Art. 3. — Les heures de la journée sont fixées, à partir du 1^{er} mars jusqu'au 30 septembre, de six heures du matin à cinq heures et demie du soir ; à dater du 1^{er} octobre à fin février, de sept heures du matin à six heures et demie du soir, sans changement de heures de repos.

Art. 4. — L'heure du repas est fixée de onze heures à midi et demi.

Art. 5. — Le personnel de l'atelier ne comprend que des hommes à la journée.

Art. 6. — L'ouvrier qui justifie à partir de dix-huit ans, avoir passé deux ans dans un atelier de teinture sur étoffes, ne sera payé à un taux inférieur à 3 fr. 50.

Art. 7. — L'ouvrier qui n'aura jamais travaillé dans un atelier de teinture sera payé au taux minimum de 3 fr.

Art. 8. — Le jeune homme à partir de quatorze à seize ans reçoit un salaire minimum de 2 fr. 50, et de seize à dix-huit ans 3 fr. 25.

DISPOSITIONS ADDITIONNELLES
Article premier. — Un contrat synallagmatique comprenant le tarif, le règlement et les dispositions additionnelles est passé sur papier timbré et enregistré.

Art. 2. — Un extrait de ce contrat doit être affiché dans l'atelier, de manière à ce que tous les ouvriers puissent le voir.

L'article 2 du règlement, avait été fait, parce que les patrons ne se sont pas rendus dans le but de constituer un conseil de prud'hommes à Villefranche.

Il y a 2,000 ouvriers et c'est encore le juge de paix, qui trancherait une question dans laquelle il est incompétent.

Ce tarif n'a rien de révolutionnaire, l'ouvrier ne s'y fait pas même une part de lion. Encourager les ouvriers à demander l'application de ce tarif, c'est le devoir d'un journal républicain radical.

Le *Réveil Lyonnais*, ne cède pas à des « ambitions impatientes » ou à « des calculs intéressés » il crie au désir de défendre la vérité, la justice, et le bon droit.

G. L.

Nos amis de Neuville nous prient d'insérer une légère rectification.

Dans un de nos derniers numéros, la grève de Villefranche a remercié d'une souscription le *Crédit national* de Neuville ; il faut lire : La Corporation des imprimeurs sur étoffes de Neuville ; la chose est en elle-même insignifiante, mais il faut être juste avant tout.

SOUSCRIPTION POUR LES GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE

Total de la première liste.....	453 00
Blanchet, collecte faite chez lui et versée par le citoyen Camille.....	4 40
Libre penseur et sa femme.....	2 00
P. F. et P. V. de la maison R.....	1 00
Bouvatier.....	5 00
J. D.....	2 00
Ernest Garnier, typographe.....	0 50
Victor Fort, typographe.....	0 50
Simon Fort, lithographe.....	0 50
Le pied humid des drapaux de la place Morand.....	5 00
Le cercle d'Etude social des 1 ^{er} et 4 ^e arrondissements (premier versement) le 30 octobre.....	11 70
Total de la troisième liste.....	185 00

LETTRE DU CITOYEN BERNARD

Le citoyen Bernard, un des organisateurs du meeting de l'Alcazar, nous remet la lettre suivante que nous imprimons sans aucun commentaire.

Lyon, le 31 octobre 1881.

Citoyen Letellier, Je vous prie d'insérer dans le *Réveil* de demain les lignes suivantes ayant trait à votre article de ce jour.

Parmi les critiques que contient votre article, ils s'en trouvent qui n'auraient pas leur raison d'être si les paroles que j'ai prononcées à la réunion de l'Alcazar avaient été comprises par vous.

1^o Sur la grève de Villefranche vous me faites préconiser l'exécution de quelques patrons ce que je n'aurais pas fait à Lyon pour la grève des serruriers. Vous reconnaissez si vous êtes de bonne foi, ce dont je n'ai pas le droit de douter, que je n'ai préconisé cette mesure à Villefranche que devant l'appel fait par les patrons, des *prolétaires soldats* pour lutter avec plus d'avantages contre les prolétaires ouvriers ; que si les patrons avaient le droit d'employer la force, c'est-à-dire l'armée pour défendre leurs intérêts.

Les ouvriers avaient évidemment les mêmes droits pour employer les mêmes moyens.

Pour la grève de Lyon, dans toutes les réunions des ouvriers serruriers, j'ai fait ressortir l'état d'infériorité où se trouvaient les ouvriers pour lutter avec le patronat, et la nécessité dans le cas où la grève se prolongerait, de prendre les moyens d'existence où il y en avait, et de préférence, chez nos patrons.

Ceux-ci n'ayant pas fait appel à la force armée, et la grève s'étant terminée, il n'y avait donc pas lieu de les terrasser pour faire triompher nos demandes.

Quant à l'exaction de 40,000 capitalistes, vous reconnaissez que je n'ai pas préconisé ce moyen, mais simplement mis en parallèle les millions d'êtres humains tués dans l'intérêt des dynasties gouvernementales ou des intérêts financiers avec les dix mille citoyens qui pourraient périr dans l'insurrection, qui devait pour toujours assurer la paix, non-seulement entre les citoyens d'une même nation, mais entre tous les êtres humains.

Nous reconnaissons comme vous, que nos théories ne sauraient être les vôtres, car nous sommes de ceux qui ne demandons jamais rien de ce peuple, et qui ne participerons jamais ni de près, ni de loin à l'autorité gouvernementale ou autre amélioration. Notre situation ne saurait s'améliorer sans que cette amélioration soit générale de la classe des salariés, des esclaves ; nous sommes de cette classe, nous restons toujours parmi elle, avec elle nous voulons lutter, avec elle nous voulons la victoire, nous périrons peut-être à la tâche. C'est possible. Nous ferons toutefois tous nos efforts pour faire triompher nos principes que nous croyons justes, que nous croyons être l'expression du droit et de la justice.

Dans l'espoir que vous voudrez bien insérer ces quelques lignes, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

J. BERNARD.

THÉÂTRES

THÉÂTRE-BELLECOUR

Aujourd'hui mardi, irrévocablement deux dernières représentations des *Chevaliers de Broutillard*, la première, en matinée, à 1 heure ; la seconde le soir à 7 heures et 1/2 pour les adieux des artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Demain, mercredi, relâche.

SPECTACLES DU 1^{er} NOVEMBRE 1881

Grand-Théâtre
7 h. 1/4. — *Si j'étais roi*, opéra comique. *Maître Pathelin*, opéra comique.

Théâtre des Célestins
7 h. 1/2. — *Un Voyage d'agrément*, comédie. *Les Deux Mères blanches*, trois actes.

Théâtre Bellecour

1 h. 1/2. — *Les Chevaliers du Broutillard*, grand spectacle sans précédent de la représentation du soir.

Théâtre de la Gaîté (Rue Diderot, 7)
7 h. — Représentation extraordinaire : *Fais ce que dois, p. patriotique*, en 1 acte. *Les Jurons de Cadillac*, coméd. en 1 acte. *Par Odeur de Conquête*, comédie en 3 actes. *Les Ouvriers*, drame en 1 acte.

Scala-Bonifas
Tous les soirs, représentation variée.
Folies-Bergère
Tous les jours, séance de patinage.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 31 octobre, 4 heures soir.

Une bourrasque assez importante persiste sur le golfe de Gènes ; son centre est actuellement près de Livourne. Une autre perturbation aborde les îles Britanniques. Le baromètre baisse rapidement en Islande.

Probable : Encore de la neige, plus amélioration momentanée et adoucissement.

Vu et approuvé : Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

CHRONIQUE LOCALE

L'OPTION DE BONNET-DUVERDIER
Les comités qui ont fait l'élection de M. Bonnet-Duverdier, dans les 2^e et 3^e circonscriptions de Lyon, ont décidé qu'il devra opter pour la 2^e circonscription.

Comité de l'Alliance
La commission exécutive et les délégués de groupe sont convoqués d'urgence mercredi, à huit heures du soir, rue de la Barre, n. 46.

Volontariat d'un An
Le préfet du Rhône donne avis que les corps destinés à recevoir, en 1881, les volontaires d'un an du département, sont les suivants :

75^e d'infanterie, à Gap ;
97^e d'infanterie, à Chambéry ;
11^e hussards, à Valence ;
4^e dragons, à Chambéry ;
2^e d'artillerie, à Grenoble ;
6^e d'artillerie, à Valence ;
15^e section d'infanteries, à Marseille.

Les jeunes gens devront se présenter à M. le commandant du recrutement pour faire leur choix parmi ces corps. Ce choix s'effectuera suivant le rang déterminé par le tirage du 29 octobre, savoir :

Le vendredi 4 novembre, à midi, pour les jeunes gens ayant un numéro de 1 à 100 ;

Le samedi 5 novembre, à la même heure, pour les jeunes gens ayant un numéro de 101 à 191.

Les volontaires qui doivent obtenir un sursis, doivent le demander, aussitôt après l'engagement, à M. le général commandant le département du Rhône et la place de Lyon.

Les engagés des appels précédents qui voudraient faire renouveler leur sursis, en feront la demande du 1^{er} au 3 novembre. Ceux qui ne sollicitent pas de renouvellement, se présenteront à M. le commandant du recrutement le 5 novembre, à midi.

A la suite de difficultés survenues entre M. Gailleton, maire de Lyon, et M. et M^{me} Ribes, relativement à leur service au conservatoire de Lyon, ces deux professeurs viennent de donner leur démission.

M. et M^{me} Ribes avaient été des fondateurs de notre conservatoire.

SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES VOLONTAIRES 1870-1871. — La Société prévient ses membres que la Commission chargée de déposer la couronne sur le monument des soldats morts pour la défense nationale en 1870-71, partira du siège de la société, rue de Jusieu, 40, aujourd'hui mardi matin, à neuf heures précises, et se rendra au cimetière de la Guillotière.

Nous invitons les volontaires à se joindre au cortège.

Le Secrétaire, LAMBERT.

Le Maire de Lyon, chevalier de la légion d'honneur, donne avis que le jeudi 24 novembre 1881, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication des travaux de plâtrerie, de peinture, de vitrerie, de teintures, de carrelages et de toitures pour l'entretien des serres, clôtures et bâtiments dépendant du service de la voirie pendant les années 1882, 1883 et 1884.

Par décret du 25 octobre, M. Perroud, anciennement professeur d'histoire à Bourg et à Lyon, et actuellement maître de conférences à la Faculté de Douai, vient d'être nommé recteur de l'Académie de Toulouse.

Le feu a failli encore se déclarer aux Célestins ; mais cette fois on a pu lutter contre la fatalité qui s'acharne après notre théâtre dramatique, et l'élément destructeur a été vaincu avant qu'il ait pu causer aucun dommage.

Une fuite de gaz s'est déclarée avant-hier, dans une loge d'artiste, celle n. 8, (curieuse coïncidence, c'est la même loge dans laquelle s'était déclaré le dernier sinistre qui a détruit le théâtre).

M. Gustave d'Hérou s'étant aperçu de cette fuite la signala immédiatement à un employé à la lampisterie attaché au théâtre. Ce dernier, pour découvrir l'endroit où était le danger, promenait une lumière le long d'un conduit, lorsque tout à coup une explosion eut lieu et un jet de lumière s'échappant, le fit reculer de quelques pas.

Mais s'emparant aussitôt d'un outil qui se trouvait sous sa main, il en frappa le tuyau d'où s'échappait le gaz enflammé et l'applatisant put arrêter son échappement.

En quelques minutes, le danger fut conjuré. Le plafond a seul été légèrement détérioré. C'est la seconde fois que le feu se déclare aux Célestins depuis son ouver-

ture, fort heureusement la vigilance s'en est rendu maître ; nous le constatons avec plaisir.

Suicide rue de la Vigilance.
Le malheureux Galetti, dont nous avons décrit hier la tentative de suicide et qui a été transporté à l'Hôtel-Dieu, a succombé à la suite de ses blessures, le même soir à 8 heures.

Un cheval emporté
Hier soir, vers neuf heures et demie, un cheval de la Compagnie lyonnaise qui venait de rentrer au dépôt situé au-delà de la voie ferrée du Lyon-Genève, derrière le fort des Charpennes, s'est tout-à-coup échappé des mains d'un palefrenier, brisant ses harnais et les brancards de la voiture à laquelle il était attelé ; s'élança au dehors du dépôt, se dirigeant vers le passage à niveau.

Arrivé à cet endroit, il enfila le cours Vitton au grandissime galop, puis le cours Morand, le pont Morand et la rue Puits-Gaillot.

Un débris du brancard qui lui battait contre le flanc ne faisait que l'exciter et rendre sa course plus rapide.

Une chose étonnante, c'est que sur son parcours il n'ait pas occasionné d'accidents : tramways, voitures, piétons, il sut tout éviter et très certainement plus d'un courageux citoyen aura tenté de l'arrêter ; mais la vitesse acquise était tellement grande qu'une impossibilité absolue a dû s'opposer à la réussite de cet acte vraiment tout de courage et de dévouement.

Cette course vertigineuse ne pouvait qu'avoir une fin fatale.

En effet, ce cheval vint s'abattre en face de la guêrière placée à hauteur de la brasserie Kléber, sur la place de la Comédie.

Dans sa chute, il heurta un jeune homme, M. Fournier Pacifique, âgé de 20 ans, demeurant rue de Chartres, qui roula sur lui-même et fut projeté à 6 ou sept mètres en avant.

Cet infortuné garçon a aussitôt été relevé et transporté à la pharmacie Bouchet où les premiers soins lui ont été prodigués.

M. le Dr A. Jantet, mandé en toute hâte a prescrit son transport immédiat à l'Hôtel-Dieu.

M. Fournier a reçu plusieurs blessures d'une certaine gravité : Une au côté longitudinal gauche de la tête, de cinq centimètres de longueur, allant de l'os frontal au milieu du crâne ; une autre près de la rotule du genou gauche d'où s'échappait le sang en assez grande abondance.

Le cheval a été visité par M. Lagary, vétérinaire assermenté, lequel a constaté une fracture de la cuisse et de la jambe gauche ; il a décidé que ce cheval devait être abattu. L'équarrisseur, M. Laracine, a été requis à l'enlever aussitôt après les formalités voulues.

Un foule considérable a été attirée par cet événement et elle ne s'est écartée qu'après l'enlèvement du cheval blessé.

Pour terminer, nous nous faisons un devoir de signaler un brigadier des gardiens de la paix — dont nous ignorons le nom — qui, étant de garde devant l'entrée de l'Hôtel de Ville, place de la Comédie, n'a pas hésité à s'élaner au devant de ce cheval en vue de l'arrêter, ce qu'il n'a pas réussi à faire, en raison de l'allure véritablement vertigineuse qu'avait l'animal.

Hier un feu de cheminée s'est déclaré à l'Hôtel-de-Ville dans la gaine du grand calorifère.

Les pompiers du poste immédiatement prévus ont éteint ce commencement d'incendie qui présentait de sérieux dangers ; car la cheminée dont il s'agit traverse les combles où sont entassés les archives.

Un rassemblement considérable s'était formé dimanche soir, vers les 11 heures, sur la place Bellecour, autour du conducteur du tramway 70, et de trois voyageurs qui descendaient de ce tramway ; ces derniers, embarqués à la station de Perrache, avaient demandé des correspondances pour Vaise et le conducteur qui en était dépourvu avait dû leur faire une remise de 20 centimes sur leurs places d'intérieur, celui-ci s'étant aperçu à la station de Bellecour que le dernier tramway pour Vaise était parti, se ravisa, et exigea la restitution immédiate de ses trente centimes.

La querelle s'envenimait, et des injures on allait passer aux coups, lorsque des gardiens de la paix attirés par le bruit sont venus fort à propos terminer ce regrettable incident.

Procès-verbal a été dressé.

S'il est quelqu'un que les remords empêchent de digérer, ce n'est pas à coup sûr le nommé Tracol Eugène, âgé de 44 ans, représentant de commerce, sous le coup d'une accusation de faux en écriture, le soupait fort tranquillement et en galante compagnie, chez un de nos meilleurs traiteurs.

Tracol s'était fait servir les mets les plus recherchés, les vins les plus choisis et le quart-d'heure de Rabelais ayant sonné, il déclara avec un flegme parfait qu'il ne pouvait solder une addition de 65 francs, n'ayant pas un sou vaillant en poche.

Arrêté sur la réquisition du patron de l'établissement, Tracol a été reconnu pour un individu que la police cherchait depuis quelque temps sans résultat.

Il aura donc à répondre devant les tribunaux d'un double délit.

Un curieux duel

Deux anciens condisciples, MM. Achille P... et Jules M..., deux orphelins de père et de mère, actuellement clercs de notaires, l'un à Lyon et l'autre dans les environs, s'étaient donné rendez-vous, avant-hier, pour faire une partie de chasse dans le Mont-d'Or.

Nous deux chasseurs s'étaient tracé l'itinéraire suivant, qu'un fâcheux incident les a empêché de suivre complètement.

Ils sont partis de Lyon dans la matinée pour se diriger vers le Mont-Ceindre par St-Cyr au Mont-d'Or.

Ils devaient franchir le Montoux, de là descendre dans la vallée et ensuite gravir le Mont-Verdun pour aller dîner à Chasselay et rentrer à Lyon le soir par le chemin de fer, au départ de S.-Germain-au-Mont-d'Or.

Sur le plateau du Mont-Ceindre ils ont une discussion, à propos de moineaux ; on en vient aux injures et un duel est décidé. La proximité de l'Hermitage leur inspire une certaine inquiétude ; car ils n'ont pas de témoins et n'en veulent point avoir. Les yeux dans les yeux et le fusil à la main, ils conviennent de marcher côte à côte jusqu'au Montoux, où la solitude la plus discrète leur est assurée.

Chemin faisant, pas un mot, pas le moindre mouvement imprudent.

Arrivés au lieu choisi, nos deux adversaires se placent à vingt-cinq pas de distance, en avant de la croix de mission qui émerge au pied des talus du fort qui a été construit tout récemment sur ce point.

Ils se mettent en garde, épaulent leur arme de chasse et au bout d'un instant les deux coups partent ; l'un des combattants est légèrement blessé à la main gauche.

La réconciliation a aussitôt été faite et nos deux clercs, plus amis que jamais, préfèrent rentrer à Lyon que de poursuivre leur excursion, ceci en raison du mauvais temps.

Un seul plomb à moineau avait touché M. Achille P... sans pénétrer dans la chair.

Comme on le voit, en fait d'exploits les clercs de notaires n'en font pas seulement sur papier timbré.

M. M... Joseph, âgé de 65 ans, propriétaire à Saint-Genis-Laval, a mis fin à ses jours en se donnant deux coups de rasoir dans la gorge.

On a dérobé à ce dernier 37 paires de chaussettes en laine, dont la valeur est évaluée à 55 fr.

L'auteur de ce vol n'aura pas froid aux pieds cet hiver.

Un de nos confrères raconte que M. Serres, facteur rural, faisant la tournée de Dommarin et de la Tour-de-Salvigny, a disparu depuis jeudi dernier.

Cet employé était parti, comme d'habitude, le matin, à neuf heures, de la poste de Bellecour, avait fait la levée à Dommarin, en laissant de côté la boîte de la Tour-de-Salvigny.

Il a dû arriver à Dommarin vers dix heures du matin. Depuis ce moment ses traces se perdent et on ne sait pas ce qu'il est devenu.

L'administration de la poste, après avoir fait une enquête, a informé la police de sûreté, qui a commencé des recherches.

GRAND BAL DES APPRENTIS RÉUNIS DE LA PÉRIODE LYONNAISE. — La commission du bal des apprentis réunis a l'honneur de prévenir ses nombreux adhérents et invités que le quatrième grand bal annuel de la corporation aura lieu le 6 novembre 1881.

La commission n'a reculé devant aucun sacrifice pour donner un brillant bal annuel, qui sera non seulement une fête de famille mais une fête d'union et de fraternité.

On peut souscrire au siège de la commission, comptoir de l'Étoile, rue de Séze, 2, les listes de souscriptions, seront closes le mercredi 2 novembre.

Pour la commission : Le secrétaire, M. J. MARRELL. Le président, M. J. MARRELL.

Sou des Ecoles. PREMIER ARRONDISSEMENT. — La commission des fêtes du premier arrondissement est convoquée dimanche prochain, le 25 courant, à 8 heures 1/2 du soir, chez la citoyenne Garnier, rue Clé, n° 8, au premier.

Pour le secrétaire, J. ESMARD, fils, 15, rue de la République.

Aujourd'hui premier novembre à 7 heures du soir, brasserie Robert, rue Cosio, 5 (Cros-Rousse), grand assaut de char, avec les concours de nos amis, Beley, Milan, Durand, Morand, Bernel, Tron, Pradel et de plusieurs amateurs.

Une quête sera faite au bénéfice du Sou des écoles.

La commission : POTRASNON, COUSIN, VEINNEY, GLOPPÉ. Nota. — Nous invitons tous les membres de la Société.

La nouvelle Préfecture. La nouvelle préfecture contribuera puissamment au développement de Lyon en accélérant le mouvement de décentralisation qui, depuis que le temps défilé, s'est vigoureusement accompli.

DÉPARTEMENTS
ISÈRE
LES AMIS DU PROGRES
Grenoble. — Les membres faisant partie de la société des Amis du Progrès (société chorale et caisse de retraite), ainsi que les personnes qui désirent en faire partie sont priés de se réunir mercredi prochain, 23 octobre, à sept heures du soir, école David, salle des Enfants du Drac, cours Berriat.

Nomination d'une commission pour organiser un pèlerinage.
Pour la commission d'initiative, MM. Jules DEBRAS, gantier, 61, rue de la République, et M. J. MARRELL, 11, rue de la République.

M. Chevrier, inspecteur primaire à St-Marcelin et Transier, instituteur à St-Romain, ont prononcé, sur la tombe, deux discours qui ont vivement ému l'assistance.

M. Adolphe-Gustave Payerme, capitaine adjudant-major au 1er tirailleurs algériens, est nommé chef de bataillon au 2^e régiment de la même arme.

M. Laurent, directeur de l'école supérieure de Ville, est nommé professeur adjoint à l'école normale de Grenoble, en remplacement de M. Faucher, appelé à Perpignan.

M. Laurent est chargé, en outre, des fonctions d'économiste.

BOURSES CONTRE LE « REVEIL »
M. Laurent, directeur de l'école supérieure de Ville, est nommé professeur adjoint à l'école normale de Grenoble, en remplacement de M. Faucher, appelé à Perpignan.

TRIBUNE OUVRIÈRE
Les charpentiers et scieurs de long sont invités à se réunir le mercredi 2 novembre, à 7 heures précises du soir, rue Trés-Clotures, 21, salle des menuisiers.

COUR D'APPEL
Voici le tableau de la composition des Chambres pour l'année judiciaire 1881-82 :

CHAMBRES CIVILES
Première chambre. — MM. Bonafant, premier président, Sestier, président, de Glos, doyen, Armand, Gouny, Pichat, Boscard, Duperron, Guirmand, Accarias, Giraud, conseillers; M. Bernard, avocat-général; M. Ganduël, greffier d'audience.

CHAMBRES CRIMINELLES
Chambre d'accusation. — MM. Orsat, président, Collin-Dufresne, Benoît-Cattin, Barral et Bertrand; M. Testout, greffier.

CHAMBRE CORRECTIONNELLE. — MM. Gauthier, président, Pages, Marcellin, Pinzet, Noël, Eymard-Duverney, Favre - Gilly, Tousseire, Bernard; M. Pacoret-de-St-Bon, avocat-général; M. Brizard, greffier.

BOURSE DU BOULEVARD
PARIS — Lundi 31 octobre, 11 h. soir.

3 0/0, 84 75
5 0/0, 117 12
Rente, 85 35
Turc, 45 05
Extérieure, 26 1/16
Italienne, .. 7
Égyptienne, .. 7
Banque ott., 725 ..
Hongrie, .. 7
Russie, .. 7

Rio, ..
Union, ..
Alpine, 277 ..
Chemin de fer, ..
Lander-Bank, ..
Foncier, ..
Lombards, ..
Chang-Lond., ..
Consolidés, .. 7
Crédit Lyon., ..

BOURSE DE PARIS
31 Octobre 1881
3 0/0 France, 84 75
5 0/0 Amort., 85 23
5 0/0 Id., 84 35
5 0/0 Espagne, 41 05
5 0/0 Turc, 44 95
6 0/0 Egypte, 77 3/8
B. de France, 6400
Crédit Lyonnais, 47 50
Crédit Mobilier, 830
Mobilier esp., 850

BOURSE DE LYON
Du 31 Octobre 1881
3 0/0 France, 84 75
5 0/0 Amort., 85 23
5 0/0 Id., 84 35
5 0/0 Espagne, 41 05
5 0/0 Turc, 44 95
6 0/0 Egypte, 77 3/8
B. de France, 6400
Crédit Lyonnais, 47 50
Crédit Mobilier, 830
Mobilier esp., 850

DERNIÈRE HEURE
Dépêche officielle de Tunisie, 31 octobre.
Le général Japy télégraphie au ministre de la guerre que le colonel Larroque, le 29 octobre, a razzé le reste des dissidents entre les Djendamba et a détruit et brûlé les biens de Salah-Ben-Hamouda, chef insurgé.

LES VICTIMES DU DEUX DÉCEMBRE
M. Escarguel, président de l'ancienne commission des indemnités aux victimes du deux Décembre déposera une proposition prorogeant les délais accordés aux intéressés afin de faire valoir leurs droits.

ASSIGNATION DE M. TONY RÉVILLOH
Paris, 31 octobre.
MM. Vaugeois et Huchard sont assignés devant la 8^e chambre correctionnelle de la Seine, le 20 décembre, pour avoir accusé M. Tony Révilloh de vol d'une jeune fille de 16 ans.

M. GAMBETTA ET LE PRINCE DE GALLES
Paris, 31 octobre.
M. Gambetta a dîné hier avec le prince de Galles et sir Charles Dicks.

LA PRÉSIDENTIE DE LA CHAMBRE
Paris, 31 octobre.
M. Henri Brisson est seul candidat à la présidence de la Chambre. L'extrême gauche votera pour lui.

LA DROITE DU SÉNAT
Paris, 31 octobre.
La droite a décidé d'ajourner son interpellation.

M. GAMBETTA.
Paris, 31 octobre.
M. Gambetta prendra le portefeuille des affaires étrangères avec M. Spuller comme sous-secrétaire d'Etat.

M. Antonin Proust, qui ambitionnait le poste des affaires étrangères, mécontent, n'accepterait pas l'ambassade d'Italie qui lui a été offerte.

SOUSCRIPTIONS
Sou des Ecoles. — Versé par le citoyen Allier, produit d'une ceuillette faite à un assaut de chant, chez M. Dérèche, aux Charpenes, 2 fr. 35.

Le Cercle d'étude sociale des fer et de ar...
Première séance le 31 octobre, 11 h. 79.

Variétés
LA DÉCHÈSE
DE QUIQUENVEULT

Les vitres du château de Quiquenevelt étaient embrassées sous les rouges reflets du soleil couchant. Tout était calme, les champs, les bois s'endorment. Le château, d'un style renaissance au moins bizarre, dépassait sa haute silhouette sur l'horizon.

« Belle était belle, la duchesse Olga, belle et jeune — ainsi que doit l'être toute héroïne de roman qui veut plaire à ses lecteurs. »

« Un corps... La Venus de Médiets en peignoir (et n'oubliez pas que c'est le dix-huitième siècle printanier qui la fait fleurir). »

« La duchesse rêvait... Une sensation qui lui était inconnue traversait son être; il lui semblait qu'un élément nouveau s'était joint à son sang et lui donnait ces frémissements étranges; ses mains se crispèrent et tordaient ses cheveux... »

« Le renouveau l'embrassait de désirs, et ce n'était plus seulement : aime ! lui chantait à la belle duchesse Olga. »

« C'est que — il faut tout dire, n'est-ce pas ? — la duchesse Quiquenevelt avait mal débuté en amour. »

« Car c'est bizarre, plus les hommes sont riches, plus ils ont des filles belles, bêtes ad hoc pour leurs alcôves; et plus ces filles sont riches, plus les gens auxquels on les attache sont laids, vieux et chargés d'autant d'infirmités que de titres. »

« Au fait, avant d'aller plus loin, parlons un peu du très-grand et très-noble duc Alphonse-Joseph-Léon-Alfred de Quiquenevelt, un des douze ! »

« Des douze quoi ? »

« Je ne l'ai jamais su, je le note parce que de son vivant, cette phrase lui était familière. »

« Le duc de Quiquenevelt avait soixante-douze années bien sonnées, lorsque comte Minsdekoff lui remit entre les mains la chaîne au bout de laquelle l'hymen avait rivié les griffes roses de la belle Olga. »

« De taille moyenne, une obésité précoce et malsaine l'avait gonflé et à demi paralysé : les gens polis, qui sont des menteurs, disaient qu'il était gras; disons, nous qui sommes francs, qu'il était boursoufflé. »

« Monseigneur est mort ! — Ah ! mon Dieu ! — Annette a prétendu qu'en disant ces mots la duchesse souriait... Assurément une contraction de nerfs fut la cause de cette interprétation. »

« Un mal terrible, le docteur Strann l'assurait, avait enlevé son illustre maître. »

« Un bouton ayant fleuri sur l'auguste nez du duc, le célèbre docteur avait expérimenté sur un chien pour trouver un remède prompt. »

« Le remède pris par le chien l'avait radicalement guéri. Le chien vivait. »

« La duchesse Olga de Quiquenevelt rêvait un soir de juin, appuyée sur son balcon. »

« Olga, les yeux rivés sur le soleil pourpre, s'abandonnait, sans en chercher la cause, aux sensations nouvelles qui l'envahissaient. Elle trouvait un charme étrange à cette fièvre sans nom; tout à coup il lui sembla qu'une voix fraîche troublait ce silence. Cette voix chantait l'amour. Quelle femme jeune ne tend l'oreille lorsque ce mot résonne dans le vent de juin ? »

« Le docteur avait écrit sur son traité « chapitre MOCXI — enroué de l'air » : « Bon pour les chiens, mauvais pour les princes. »

« Le grand-duc était mort en disant : — Ma bien-aimée Olga est ma seule héritière, quelle porte noblement le nom que je lui ai donné, car j'étais des douze ! »

« Olga avait donc à peine dix-huit ans lorsqu'elle devint veuve, et c'est six mois après qu'elle ouvrit son premier chapitre où nous en étions à ? »

« Le docteur Strann avait réglé ainsi la vie du vieux duc : — quatre repas par jour — manger lentement, reposer une heure, après chaque repas ne sortir qu'en voiture et ne donner — surtout — le baiser conjugal à son épouse qu'une fois les mois. »

« Le premier de chaque mois, à minuit, la belle Olga était à peine endormie, lorsque la femme de chambre criait : — Son Altesse. »

« Aussitôt deux domestiques en grande livrée apparaissaient, portant Sa Vérité, le grand duc; les verroux grinçaient sur les portes, la livrée s'éloignait; seul, le docteur Strann restait au seuil, il tirait sa montre et à la dixième minute il criait : — Son Altesse a appelé ? »

« Il feignait de frapper, poussait les verroux et criait encore : — Le service du duc, si le prince petite fiote, en versait quelques gouttes dans un verre. Sa Vérité buvait, puis les domestiques emportaient le vieux duc qu'ils ramenaient à sa chambre. »

« Depuis l'entrée du duc jusqu'à sa sortie, il est bien entendu que la duchesse Olga n'avait pas cessé de dormir. »

« Le docteur assistait au coucher de son maître. »

« Avant de quitter la chambre du grand-duc et pendant qu'on lui dressait son lit dans l'antichambre, le docteur Strann prenait un petit air malin et disait à Sa Vérité : — Votre Altesse est toujours jeune. — Jarnibien ! gloussait le duc — fermant les yeux sous l'effort qu'il faisait pour parler — c'est que j'étais des douze... moi. »

BULLETIN OUVRIER
Avec ouvriers menuisiers. — Tous les ouvriers menuisiers du quatrième arrondissement (Vaise), sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu le jeudi 8 novembre, chez le citoyen Mercier, quai d'Orléans, 32, à 8 heures du soir.

Question concernant la corporation.
Pour la Commission de surveillance, M. J. MATRAY.

La Commission de surveillance est convoquée d'urgence mercredi 2 courant, rue Molire, 48, à 8 heures du soir.

Aux ouvriers menuisiers. — La chambre syndicale rappelle à toutes les corporations (Vaise) qui n'ont encore adhéré aux demandes faites par ses ouvriers.

La Chambre syndicale.
Nota. — Les syndics sont convoqués pour mercredi 2 courant, à 8 heures du soir.

Fédération des chambres syndicales lyonnaises. — Le traité du procès-verbal de la réunion du 31 octobre.

Les délégués sont invités à renvoyer la réunion publique pour laisser toute liberté aux travailleurs pour assister aux meetings populaires.

En conséquence, nous prévenons les chambres syndicales adhérentes à la Fédération, que la réunion projetée pour le 6 novembre, est renvoyée à un dimanche antérieur.

Versé pour les ouvriers teinturiers, en grève, de Villefranche, la somme de 12 fr. 15 centimes par la Fédération.

Le secrétaire, J. MATRAY. Le trésorier, S. GRAUD.

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers de Lyon et du département du Rhône. — Le Syndicat invite toute la corporation à une réunion privée aujourd'hui mardi 1^{er} novembre, à deux heures précises du soir, chez M. Vendre, grande rue de la Guillotière, 133.

Vu les décisions qui vont être prises dans cette réunion, tous les ouvriers de ladite corporation sont priés d'y assister.

On trouvera des lettres à la porte.

Le secrétaire, CLÉMENT.

Chambre syndicale des tisseurs (23 bis, rue Vieille-Monnaie). — Extrait du procès-verbal de la réunion du 29 octobre, par les ouvriers traitant spécialement l'article soie. — Les délégués qui s'étaient rendus dans la maison Emery frères, Morelet et C^o, nous ont apporté les résultats que

Feuilleton du REVEIL LYONNAIS
SON ALTESSE L'AMOUR
PAR
XAVIER DE MONTÉPIN
(Suite.)
Au bout de vingt minutes, la porte se rouvrit, et au lieu du borgne ce fut César Fossaro qui s'orienta avec deux yeux aussi brillants l'un que l'autre, mais dont le gauche se blait frappé d'immobilité.
Nos lecteurs ont compris que le mystérieux associé de Malpertuis se servait de cette chambre pour se transformer avant de se présenter à Blanche, qui n'e se doutait point que son protecteur appartenait au high-life parisien et s'attribuait, avec ou sans drogue, le titre de baron et le nom de Fos sans.
Un autre flacon, pris dans la rue de la Chapelle, le ramena dans la provenance.
— Comment ! s'écria l'ritz, voilà monseigneur le baron ! Monsieur le baron veut-il déjeuner ?
— Non. Donnez l'ordre à Benedetto d'atteler.
Benedetto était le coc'ner italien, son nom l'indiquait, et parlait à peine le français.
César se rendit dans le cabinet de travail don la clef ne le quittait jamais et où se trouvait, derrière une bibliothèque mobile, la porte secrète que nous connaissons.
Il s'enferma, mit en mouvement une sonnerie électrique, fit jouer un ressort, jamaqua l'orifice du téléphone et prêta l'oreille.

nous attendions, c'est-à-dire tarif intégral, à partir du mercredi 2 novembre, en met-
tant comme pour les autres maisons une
marque tissée à toutes les pièces; tous ces
résultats sont dus presque exclusivement
aux ouvriers; et si nous avions un conseil
à donner à nos collègues des autres caté-
gories, ce serait de procéder comme nous l'a-
vons fait nous-mêmes, nous en donnons
comme preuve les résultats obtenus dans
une commission d'initiative s'en occupe.
un seul article est encore en litige, c'est l'arti-
cle dit fantaisie, qui n'avait pas été tarifé;
une commission d'initiative s'en occupe.
nous en ferons connaître le résultat aussitôt
notre travail terminé.

La commission syndicale.

Les indépendants du tour de France. —
Nous avons l'honneur de vous adresser
les patrons que le bureau des reclutés
et similaires des quatre corps d'états: ser-
viteurs, chaudronniers, tôliers, menuisiers,
est actuellement chez M. Odin, restaura-
teur, avenue de Saxe, 110.

Messieurs les patrons voudront bien nous
honorer de leur confiance; le bureau s'em-
pressera de les satisfaire.

Pour le bureau
HERBERT, VALLIN, RENAUD, DANIERE,
GROULADE.

Ouvriers mayens. — La chambre syn-
dicale des ouvriers mayens du département
du Rhône invite tous ses adhérents à une
réunion générale préavis, aujourd'hui mardi
1er novembre, à 8 heures et 1/2 du matin, au
siège social, rue Villeroi, 42.
Les livrets serviront de carte d'entrée.

ORDRE DU JOUR:
Question diverses sur la situation de la
chambre syndicale.

Nota. — On recevra les cotisations en re-
tard et les nouveaux adhérents.
Le secrétaire, MADÉNE.

Tribune publique

Nous recevons la lettre suivante:
Monsieur le directeur
du *Réveil Lyonnais*.

Je vous serai fort obligé de vouloir bien
insérer dans votre journal la lettre ci-des-
sus adressée à monsieur le Maire de Lyon.
Cordialement à vous.
Ant. LECOQ.

A Monsieur Gaillon, maire de Lyon.
Monsieur le maire,

Je prends, seulement aujourd'hui, com-
naissance de la séance du conseil munici-
pal du 27 courant, dans laquelle un fait
intéressant particulièrement, a été, selon
moi, relaté d'une façon inexacte.
Répondant à une question de M. Pas-
quet, vous avez dit: «avoir invité le ré-
dacteur en chef du *Franc-Parleur* à faire
une enquête sur les actes réactionnaires

reprochés par lui, à certains employés de
la préfecture.
Je regrette, monsieur le Maire, que vos
souvenirs ne soient pas assez précis pour
vous rappeler les termes de l'entretien que
j'eus avec vous, dans votre cabinet.
L'enquête du *Franc-Parleur* avait été
faite et il avait prouvé à l'appui, il ne res-
tait à faire que l'enquête administrative que
vous avez promis d'avoir faite. Vous
avez donc fait dans toute leur simpli-
cité.

Or, l'enquête promise n'a pas été faite.
Les employés, signalés comme ayant été
hostiles à la République et aux républi-
cains, sont encore en place, et en bon-
nes places.

Ce n'est pas une polémique que je sou-
lève, monsieur le Maire, c'est la constatation
d'un fait que je tiens à établir, de
même que je tiens à constater que je n'ai
rien sollicité, — et par conséquent rien ob-
tenu — de la mairie centrale.
Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'as-
surance de mes sentiments dévoués.
Ant. LECOQ.

Homme de lettres.
Ex-rédacteur en chef de feu
le *Franc-Parleur*.

Lyon, 31 octobre 1881.

BIBLIOGRAPHIE

La Librairie Française, 45, rue Males-
herbes, à Lyon, publie la 5^e série de la
France illustrée, de Malte-Brun.
Cette série est consacrée au département
de la Corse.

Le succès de cette publication augmente
chaque jour, et nous ne saurions trop la re-
commander à nos lecteurs. C'est le seul ou-
vrage qui unisse à la fois l'histoire et la
géographie de notre pays.

L'ouvrage complet formera 100 séries et
comprendra 100 cartes ou plans coloriés,
gravés par Ehrhard, sous la direction de
M. Malte-Brun. Chaque série coûte 0,75 c.,
franco à domicile.

Les abonnés de la Librairie Française re-
çoivent gratuitement, à la 5^e série, la
grande et magnifique carte de France de
Malte-Brun, qui vient d'obtenir trois mé-
dailles d'honneur dans les derniers congrès
géographiques. Cette carte est vendue 40 fr.
chez les libraires; de plus, à la fin de l'ou-
vrage, ils recevront aussi gratuitement un
grand *Dictionnaire des Communes de
France et des Colonies*. Ces primes sont
absolument gratuites et rendues franco à
domicile. De plus, chaque souscripteur a le
droit de choisir deux magnifiques tableaux
oléographiques, montés sur toile, encadrés
ou moyennant 6 fr. par tableaux au lieu de
30 francs.

Les personnes qui désirent recevoir leur
carte montée sur toile, avec baguette et
vernis, pourront la demander moyennant
un supplément de 6 francs seulement au
lieu de 15 francs. Cette carte mesure 110
sur 88.

UNE LACUNE COMBLÉE

POUR LES
VÊTEMENTS DE LA TOUSSAINT
Maison G. SIMON
tailleur et confecteur
Rue St-Pierre, 41
(ANGLE DE LA RUE DE LA PROMAGERIE)
LYON

GRAND CHOIX de beaux Pardessus nou-
veautés, ratin, Elbeuf moussé et unis.
Rayon spécial de Pardessus fourrure, cas-
tor, vison, chat de Russie et loutre.

Tous ces vêtements nous arrivent direc-
tement de notre maison principale de Paris.
Nous recommandons d'une manière toute
particulière nos costumes d'enfants fabri-
qués spécialement dans notre maison de
Paris.

Grand assortiment de hautes nouveautés
en draperies anglaises et françaises et en
nuances variées.

Les commandes sont reçues directement à
la MAISON DE LYON, 41, RUE ST-
PIERRE. Ne méiez des voyageurs qui se
disent de notre Maison.

No pas commander sans se faire donner
un reçu portant bien le nom de G. SIMON.
Tous nos vêtements sont soignés comme
les premiers tailleurs de Paris et coupés par
des coupeurs de mérite attachés à la Maison.

LE PRIX FIXE EST RIGOREUSEMENT
OBSERVE

Villes où nous possédons nos succursales
et recommandées aux personnes qui voya-
gent.

A Paris, 97, rue Meslay, près le boulevard;
A Nantes, place Grusin, rue Piron et
cours Cambrouge;
A Nantes, r. Basse, Grand-Rue-du-Moulin;
A Nancy, 4, rue Saint-Jean;
A Limoges, Place Fournier;
A Rennes, 13, rue aux Foulons;
A Lyon, 42, rue Saint-Pierre.

TOUTES MAISONS DE CONFIANCE

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce
des Vins

PARAISANT À LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce
des vins et spiritueux par l'exactitude et
l'importance des renseignements qu'il pu-
blie chaque semaine de tous les principaux
centres vinicoles.

Prix de l'abonnement: 10 fr. par an.
Adresser les demandes d'abonnement à
M. A. GODARD, administrateur-gérant,
quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2,
à Lyon.

UNE LACUNE COMBLÉE

Parmi les personnes affaiblies par l'âge,
par la maladie, par le travail ou par toutes
autres causes débilitantes, il en est peu qui
n'aient point fait usage du quinquina asso-
cié à un ou plusieurs médicaments qui au
lieu de corroborer les propriétés toniques,
fébrifuges, anti-périodiques et reconsti-
tuantes qu'il possède, lui font perdre, à
l'état de combinaisons mal entendues, le
peu de fruit qu'on a déjà beaucoup de peine
à retirer de son emploi isolé. Combien de
médecins, en effet, ont été forcés de le
prescrire à leurs malades, à cause des
crampes d'estomac, des étourdissements et
des bourdonnements d'oreille que provoque
son extrême amertume; combien de gens,
souffrants dans les propriétés citées plus
haut, après avoir absorbé ce remède sous
toutes les formes (vin, pilules, sirop, etc.)
se sont trouvés tout étonnés d'arriver, au
bout d'un certain temps, à un résultat in-
verse de celui qu'ils attendaient. On dirait
véritablement que la nature, en donant le
quinquina d'une saveur qui le fait rejeter
des estomacs les moins rebelles, ait voulu
nous retirer d'une main ce qu'elle nous
avait donné de l'autre.

En raison des inconvénients que nous
venons de signaler, si l'action physiologi-
que du quinquina sur l'homme en santé,
dit le savant docteur Troussau, n'est pas
aussi innocente qu'il a plu à quelques thé-
rapeutes de le proclamer, combien plus
cette action se fait-elle sentir sur l'individu
qui vient lui demander un soulagement à
ses maux. Chaque fois que le goût se trouve
offensé, l'estomac est là comme une senti-
nelle pour dire aux remèdes aussi bien
qu'aux aliments: halte-là, vous ne passe-
rez pas, ou si vous passez, vous ne serez
ni modifiés par le suc gastrique ni absorbés
par l'économie.

C'est ce que nous n'avons jamais compris les spé-
cialistes. Aussi, y avait-il là une lacune qui
empêchait de tirer du quinquina tout l'av-
antage qu'on était en droit d'attendre d'un
médicament aussi précieux. Il appartenait à
M. Léon Bertrand, pharmacien à Lyon, de
voir combler cette lacune. Comportant
avec raison ce qu'il n'était pas l'attendre,
au lieu d'associer ce remède aux élé-
ments les plus disparates et les moins
assimilables, il s'est appliqué simplement à
la recherche des moyens les plus propres à
faire profiter de ses merveilleuses vertus
toniques, apéritives et reconstituantes les
personnes les plus faibles et les plus déli-
cates. Ces moyens, il les a trouvés dans la
diastase unie aux principes aromatiques du
café, du cacao, de la vanille et de l'écorce
d'orange. Ces substances, ajoutées dans les
proportions les plus heureuses au vin qui
porte son nom, ont permis à M. Bertrand
de réaliser pour le quinquina l'idéal rêvé
par le médecin: en faire supporter sans
fatigue ce précieux produit, sans nuire à
ses propriétés médicamenteuses, aider la
salive par la diastase à la digestion com-
plète du pain et des matières amylacées
offrir enfin au malade une délicieuse bois-

son qui vient justifier cette maxime d'Ho-
race qu'il a prise pour devise: «Celui-là
seul atteint la perfection qui joint l'utile à
l'agréable.»

Le VIN BERTRAND se trouve chez
son inventeur, rue Confort, 12, à
Lyon, et dans toutes les pharmacies de
France et de l'étranger.

**GUÉRISON radicale des Maladies de
la peau, dartres, eczé-
ma, des affections récentes et anciennes,
par l'Extrait de Salsepareille de la
pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8.
— Consultations gratuites tous les jours.**

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux condi-
tions suivantes:

A vue, **2 0/0**
A 3 mois, **3 0/0**
A 6 mois, **4 0/0**
A 1 an, **4 1/2 0/0**
A 2 ans et au-dessus, **5 0/0**

Ordres de Bourse, Paiement
de coupons, Avances sur titres

LE GRAND ALBUM ILLUSTRÉ

De Rhône et de la Loire
CONTIENDRA

Les Plans de Lyon et de
Saint-Etienne
HISTORIQUE DES MONUMENTS
(avec gravures)

SALLES DES THÉÂTRES
(GRAVURES COLORIÉES)

RENSEIGNEMENTS sur les ADMINISTRATIONS
Préfectures, Mairies, Tribunaux, Cultes,
Postes, Télégraphes, Académies,
Journaux, Banques, etc.

INDICATEUR ET TARIF
des Tramways, Voitures de place,
Bateaux-Omnibus, etc.

Noms et Adresses des Messagers,
Commissionnaires, Localités desservies,
dates et jours de départ

Les Annonces sont reçues à
L'Agence V. FOURNIER

14, RUE CONFORT, 14

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines,
Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Hu-
iles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'at-
tention des Marchands de Grains, Farines,
Menniers, Grainetiers, Boulangers et Épi-
ciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon
Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines
et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants
dans tous les principaux centres de pro-
duction de France et de l'étranger, dont il
publie dans chacun de ses numéros un
compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du
Commerce* sont puisées aux meilleures
sources et présentées avec la plus scrupu-
leuse impartialité.

On s'abonne en adressant un
mandat-poste de 15 francs, à M.
A. GODARD, propriétaire-gérant,
Rue de Bonnel, 2, angle du Quai
de la Guillotière, Lyon.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du
système nerveux, sont radicalement guéris
dans le plus grand nombre de cas, par l'em-
ploi seul de la Ceinture PUY-LAU-
RENT, bandagiste, 5, rue de la Barre,
Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

VIN DE QUINQUINA

AU VIN D'ESPAGNE
De Joseph DENAUX

Le litre, 5 fr. — Le demi-litre, 2 fr. 50 c.
52, R. DE LACHARITÉ & 49, R. FRANKLIN

Envoi franco par 4 litres

Dépôt de la sang et des hu-
meurs. Sirop de Bochet du Ser-
pent de Lyon, 32, rue Lanterne.

Le Directeur-Gérant, TOXY LOUP

Lyon. — Imprimerie du *Réveil Lyonnais*,
rue des Marronniers, 8.

Vente de Fonds et d'Immeubles
M. FOGEL
25, quai de la Guillotière, 25

MODES EN GROS

ET EN DÉTAIL
Jolis choix de chapeaux, mo-
dèles nouveaux; assortiment de
deuil. — Prix fixe.
Maison LAPRAS
Grande Rue de la Guillotière, 8

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre
Bellocour et la rue Grenette,
pour servir pour les réu-
nions d'une société de secours
mutuel. Adresser les offres à la
11^e section des commissaires et em-
ployés de commerce, 3, r. Stella.

ON DEMANDE à louer appar- tement de qua- tre pièces bien aérées, à pren- dre en juin 1882, de Bellocour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, anti-
bilieuses, anti-glaireuses et décon-
gestives. Purgatif sans rival,
rue ou deux renseignements. Prix:
3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Bar-
raja, cours Lafayette, 115, Lyon.

SANS INJECTIONS NI MERCURE DR PHELON, guérit rapidement MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours,
de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

Mlle RIBEAUCOURT,

sage-femme de 1^{re} classe, tient
des pensionnaires, avenue de
Saxe, 150, Lyon.

M. HERMANN Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

20 Centimes le rouleau et au-
dessus; choix considérable et
concurrence impossible.
Papiers, papiers, rue Hippolyte-
Flandrin, 40, près la rue d'Al-
gérie. Envoi au dehors, cartes,
échantillons sur demande.

Maladies secrètes

Je mets au défi qui que ce soit
d'affirmer comme moi la guéri-
son certaine et radicale de toutes
les maladies vénériennes ou
syphilitis les plus invétérées.
Je garantis la guérison sans
mercure. Traitement du docteur
Marolles, ex-médecin en chef
du service sanitaire, médaillé
plusieurs fois.

Cabinet de consultations tous
les jours, gratuites de 9 heures
à midi, et cabinet spécial de 1 à
3 heures. Lyon, 19, rue Cuvier.

M^{me} MORLETTE SONNABULI

consultations
de 10 à 4 h., r. Hippolyte Flan-
drin, 43.

2^e AN 18^e ANNÉE 2^e AN
LE
Moniteur

TIRAGES FINANCIERS

PROPRIÉTÉ ET ORGANES
Crédit Général Français
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 120 millions
JOURNAL FINANCIER
Paraissant 2 fois par semaine
Le Jeudi et le Dimanche

Le développement des affaires fi-
nancières a pris depuis quelques
années de telles proportions, qu'il est
impossible à un journal financier
hebdomadaire de donner à ses lec-
teurs, en temps opportun, tous les
renseignements et les cotations.

Le *Moniteur des Tirages
Financiers* est le recueil le plus
important et le plus complet. Il
paraît deux fois par semaine, et
contient seize pages de textes.
Il publie une Revue de toutes les
valeurs cotées à la Bourse, la
liste de tous les Tirages, la Cote
complète de toutes les Valeurs, et
tous les renseignements utiles aux
Capitalistes.

PRIME GRATUITE

Donné chaque année à tous les Abonnés:
Calendrier Manuel au Capitaliste
Guide indispensable aux Porteurs
d'Actions et d'Obligations
Volume de 200 pages de textes

LISTE DES ANCIENS TIRAGES

Et des Lots non réclamés

ON S'ABONNE:

Pour 2 francs par An
AU CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
16, rue Le Peletier, à Paris

A Lyon, 5, rue de l'Hô-
tel-de-Ville. — Bureau
auxiliaire, A. 159, Boule-
vard de la Croix-Rousse.

Eau hygiénique des Bébés

Toilette suave, force des reins,
préservatif destructeur des rou-
geurs, boutons, odeurs et prurits
du linge. Economie et santé,
flacon pour un mois, toilette
4 fr. — Lyon: Reynon, coiffeur,
rue Gasparin, 42; Pharm. de
Terreaux, Roanne; Gerbay; St-
Etienne; Philippin, rue de la
Loire, 2; Grenoble: Chatrouse.
— Mêmes pharmacies, *Mixture
soignée*, pour ramener, faci-
liter, régulariser les époques de
la femme et en calmer les ma-
laises, le flacon, 3 fr.

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT

Vendez, à Lyon, rue de la Pré-
fecture, 8, (entresol), vos bijoux,
argenterie, horlogerie, or, ar-
gent, meubles, armes de chas-
se, soldes de marchandises, regus
du Mont-de-Piété, etc.

HERNIÉS Guérison sûre, sans mercure, aucun remède, par les bandages perfectionnés PUY (Laurent) bandagiste, rue de la Barre, 5, Lyon.

AVIS L'ÉLIXIR BARBERON

remplace les liqueurs de
table les plus recherchées et
constitue le meilleur ferrugi-
neux. Il active la digestion et
fortifie le sang. — Dépôt: phar-
macie Auguet, 8, rue Thomas-
sin, Lyon.

AGENCE DE PUBLICITÉ V FOURNIER

COFFRETTES
SAINT-ETIENNE
6, rue Ste-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Teissière

**Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues
exclusivement à l'Agence**

Lyon: Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Comédie politique — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Controverse — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Républicain de la Loire. — Le Petit Stéphanois.

Roanne: Avenir roannais.

Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. Petit Dauphinois.

Vienne: Journal de Vienne.

Bourgoin: Indicateur.

Alleverd: Gazette d'Alleverd.

Mâcon: Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire.

Bourg: Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain.

Trévoux: Journal.

Nantua: Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers
Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

CONTRE ANÉMIE CHLOROGÉ, MANQUE D'APPÉTIT MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épu-
sées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilitante, dissi-
mutant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses
qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le
corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille: 5 fr. — Expédition
à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOIT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON
DÉTAIL: Pharm. Mazade et Daloz, quai d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21;
Pharmacie Bassot, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just.
A Grenoble, pharm. Chatrouse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue
de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

INJECTION ROUX GUÉRIT EN 3 JOURS, pharmacie ROUX, 144, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

M^{me} veuve YVERNAT
LYON — 3, rue du Vieil-Remorsé, 3 — LYON
(Angle de la rue du Doyenné, quartier St-Georges)

Vaccine et tient des pensionnaires. — Chambres indépen-
dantes. — Discretion. — Connaît Fallemard. — Place les en-
fants. — Renseignements par correspondance.

AVIS

MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des princi-
pales autorités médicales, sont venues démontrer que pour
combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de
victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé
nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge
n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon
BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL: Pharmacie
MAZADE et DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie St-
POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St
Alexandre, 9 (St-Just). — A GRENOBLE, pharm. Chatrouse
et Marcel. — A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de
Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.
Prix: 2 fr. 50 cent.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la
vente a été permise par arrêt de la Cour
de cassation du 8 juillet 1854. — Qua-
rante ans de succès. — ENFAI-
LLE contre les douleurs rhumatis-
males, les névralgies, sciatiques, congestions
céphaliques, ophthalmiques, douleurs
de reins, fluxions de poitrine, pleurésies,
toux rebelles, etc. Peu de maladies ne
reçoivent un soulagement immédiat par son application. —
Prix suivant grandeur, de 50 cent à 2 fr. — Se vend à LYON,
chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou
mandats).

PASTILLES I NDIENNES Wilson

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive
ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bron-
chites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du
larynx.

Dépôt général, Pharmacie LÉON BERTRAND, 12, rue Con-
fort, et Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, LYON.
Pharmacie MODERNE, à SAINT-ETIENNE. — Pharmacie
CHATROUX, place Grégoire, à GRENOBLE. — Détail dans
toutes les bonnes pharmacies.